



Loi 1901 / n°W91 1000735

## RAPPORT MORAL AG 2022

Nous avons vécu en 2021 dans la même dynamique de restrictions qu'en 2020, ce qui s'est traduit pour beaucoup d'entre nous par un empêchement ou une limitation à la reprise de nos activités.

Dans la plupart des salles publiques, le passe sanitaire était imposé à toute pratique collective de proximité et cela n'a pas été sans incidence sur le nombre de participants aux séances ou stages de Biodanza. En effet, nous avons pu constater qu'une grande majorité des pratiquants de la Biodanza n'étaient pas en mesure de produire un tel document. Ainsi, seuls les facilitateurs pouvant accéder à des lieux privés, ont été en mesure de continuer à proposer de la Biodanza de manière régulière et avec un public fidèle.

Evidemment en tant que représentants de la Fédération Française des Professionnels de la Biodanza, nous ne pouvions, à l'instar de la Fédération Française de Danse, que rappeler la réglementation en vigueur et les restrictions en rapport. Cela nous a valu des critiques des tenants du refus de la politique sanitaire, mais aussi des soutiens de ceux qui nous confortaient dans la nécessité de respecter la charte éthique et déontologique, document au cœur de notre légitimité en tant qu'association ayant pour vocation à représenter la Biodanza au niveau national, y compris devant les pouvoirs publics.

Cela nous a valu notamment d'être contacté par une Mairie d'Ile-de-France qui cherchait un professionnel pouvant permettre la poursuite des séances de Biodanza en justifiant d'un passe sanitaire. Notre réseau a fonctionné et nous avons pu répondre positivement à cette demande, à la satisfaction du conseiller municipal qui nous avait sollicité.

Le contexte pandémique aurait pu conduire à une fracturation des professionnels de la Biodanza entre les « pros » et les « contres » mesures sanitaires. Au sein du bureau les opinions n'étaient pas unanimes. Toutefois, ce qui nous réunis - la promotion de la Biodanza et la défense de sa réputation en France - nous a semblé plus important que nous avis individuels sur la légitimité des mesures sanitaires imposées par le gouvernement. Nous n'allions pas conduire de « chasse aux sorcières » pour stigmatiser ceux qui ne les respectaient pas et nous avons espéré en retour une compréhension de notre position légaliste.

Cette année a également été une année avec un renouveau important des membres du bureau avec l'arrivée de deux femmes d'expérience. Danièle Ossonce qui a accepté de prendre en charge le poste de trésorière et Caroline Doublet celui de chargée de communication. Je les remercie d'avoir accepté de nous rejoindre, apportant ainsi un vent de fraîcheur dans notre collectif. Je remercie également ceux qui sont restés, Jacques Lidin au poste de secrétaire, Yves Le Floch comme secrétaire-adjoint, Brigitte Leguéard et Frédéric Dimey, tous deux trésoriers-adjoints.

Nos réunions mensuelles (à distance) ce déroulent toujours dans un climat serein, avec cette volonté constante de prendre les décisions dans le respect de l'avis de chacun. C'est vraiment un collectif qui doit agir et ma posture de président n'est jamais d'imposer quoi que ce soit. C'est ensemble que nous progressons pas à pas vers ce qui nous paraît le mieux pour la Biodanza et pour les professionnels qui la font vivre.

Pour autant, il y a des moments de baisse de motivation. Force est de constater que les relais régionaux que nous avons cherché à mettre en place avec la fonction de correspondants fédéraux, n'ont pas conduit à un réel maillage territorial, sous l'égide de notre association. Et disons-le, nous avons baissé les bras. Peut-être qu'un jour l'un d'entre nous reprendra cette mission à bras le corps et tentera de relever ce défi ?!

Cela demande en effet beaucoup d'opiniâtreté et il faut y consacrer du temps. Ainsi nous touchons la limite de notre action, conduite par des bénévoles. Les seuls membres du bureau ne peuvent porter un élan collectif au niveau national.

Heureusement, il y a aussi de motifs de satisfaction, notamment les excellentes relations que nous avons avec l'Association des Professionnels de Biodanza en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (APBPACA) et avec l'Association des écoles de Biodanza en France (ASSEB). Nous en remercions les dirigeants, qui œuvrent également pour la Biodanza en France. Le nombre d'adhérents, titulaires, aspirants et sympathisants de notre association de professionnels est également ce qui nous incite à poursuivre notre action avec cette certitude que nous avons une mission d'intérêt général à accomplir. Merci à vous tous.

Ehouarn Auffret, président

Vote le rapport moral : Cette délibération est adoptée à .....
---

Rapport moral - assemblée générale du 12 mars 2022

**FEDERATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DE BIODANZA – ffp.biodanza@gmail.com**  
21 rue Saint Jacques 91410 DOURDAN  
Adresse postale : chez Jacques Lidin, Secrétaire 16, rue de l'Orme Bat D Appt 274 75019 PARIS  
Association fédérative déclarée sous le numéro **W 911000935**  
SIREN : **819 617 150** Code APE **9499Z**